

Conditions Générales de Vente de Site Internet

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente régissent l'activité commerciale de création de sites Internet et autres produits et services liés à l'Internet. Les conditions générales font partie intégrante du contrat.
- 1.2 La signature du "Bon de Commande" implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 2 – OFFRES ET TARIFS

- 2.1 Les tarifs en vigueur sont ceux mentionnés au jour de l'offre disponible sur simple demande ou à l'adresse Internet de Maggic-Solutions (Christophe Maggi).
- 2.2 Maggic-Solutions (Christophe Maggi) se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente, ses formules & ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les contrats en cours.

ARTICLE 3 - DÉFINITIONS

- 3.1 Définition des mises à jour du contenu éditorial incluses dans l'administration : ces mises à jour comprennent le remplacement de textes & d'images fournis sans modification de la mise en page, de l'interface graphique, de la structure du site et du système de navigation.

ARTICLE 4 – PRISE D'EFFET DE L'ORDRE D'ACHAT

- 4.1 Aucune commande ne sera prise en compte si elle n'est pas effectuée au moyen du "Bon de Commande", dûment signé, complété, daté et revêtu de la mention "Bon pour accord".
- 4.2 Tout accord signé est irrévocable à la date de sa signature.

- 4.3 Le non-respect des conditions énoncées dans l'alinéa 4.1. dégage Maggic-Solutions (Christophe Maggi) de toute responsabilité en cas de dépassement de la date de mise en ligne initialement convenue, et/ou du non-respect des engagements pris par Maggic-Solutions (Christophe Maggi) au terme du contrat.

ARTICLE 5 – DUREE DU CONTRAT

- 5.1 D'une manière générale, la durée du contrat est attachée au type de prestation : ponctuelle ou périodique. Pour cette dernière, la période prend effet à la date indiquée sur le "Bon de Commande". Le contrat est conclu pour une période d'un an et renouvelable par tacite reconduction à la date anniversaire du contrat.
- 5.2 Dans le cas d'un non-renouvellement le client s'engage à prévenir Maggic-Solutions (Christophe Maggi) 1 mois avant la fin du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute prestation de la part de Maggic-Solutions (Christophe Maggi) est soumise aux présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ

- 6.1 En aucun cas Maggic-Solutions (Christophe Maggi) ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait :
- d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ou diffusés sur le ou les sites du client ;
 - de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres diffusées, en intégralité ou partiellement, sur le ou les sites du client sans accord exprès de leur auteur ;
 - de la suspension et/ou de la résiliation des comptes, notamment à la suite du non règlement des sommes dues en exécution du présent contrat, et plus généralement du fait de l'inexécution de l'une quelconque des obligations du client telles que fixées par les présentes.
- 6.2 Le client devra garantir Maggic-Solutions (Christophe Maggi) de toute condamnation éventuelle à ce titre.
- 6.3 En outre, du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, que le client déclare parfaitement connaître Maggic-Solutions (Christophe Maggi) ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment :

- la contamination par virus des données et/ou logiciels du client, dont la protection incombe à ce dernier.
- les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client.
- les dommages que pourraient subir les équipements du client.
- les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client.

ARTICLE 7 - EXÉCUTION DU CONTRAT

- 7.1 Pendant la durée du contrat, le client s'engage à fournir au Prestataire, toutes les informations nécessaires au bon déroulement du présent contrat. Il est convenu par les deux parties du caractère obligatoire des informations requises par Maggic-Solutions (Christophe Maggi).
- 7.2 Maggic -Solutions (Christophe Maggi) s'engage à développer des sites internet pour les plateformes les plus courantes au moment de la signature du contrat. Toutes demandes particulières, y compris les développements spécifiques pour appareils mobiles seront explicitement stipulées sur le bon de commande. Les navigateurs couramment suivi par Maggic-Solutions sans aucune stipulation sont : Microsoft Internet Explorer 7, 8 et 9, Mozilla Firefox 3.5 et +, Opera 10 et +, Chrome 0.2 et + Safari 5.0 et +

ARTICLE 8 – REFUS DE RÉALISATION

- 8.1 Maggic-Solutions (Christophe Maggi) se réserve le droit de refuser toute commande qui se révélerait contraire à ses intérêts matériels et/ou moraux, mettrait en péril l'image de marque de Maggic-Solutions (Christophe Maggi), qui constituerait une atteinte aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public, ou qui contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- 8.2 Maggic-Solutions (Christophe Maggi) se réserve le droit de résilier les ordres en cours en cas de non-respect des conditions citées dans l'alinéa 8.1.
- 8.3 En aucun cas Maggic-Solutions (Christophe Maggi) ne pourra être tenu responsable du refus d'une commande ou d'une résiliation de contrat pour l'une des causes énoncées aux alinéas 6.1. & 6.2.

ARTICLE 9 – MODALITÉ DE PAIEMENT

- 9.1 Les factures émises par Maggic-Solutions (Christophe Maggi) sont payables au siège de Maggic-Solutions (Christophe Maggi), aux conditions prévues dans le "Bon de Commande".
- 9.2 Les factures sont payables à hauteur de 30% du montant total de la prestation à la signature du "Bon de Commande". Le montant restant dû est payable à 30 jours.
- 9.3 Toute somme non réglée dans les délais cités dans l'alinéa 9.2., tout retard de paiement, ou tout impayé (en cas de retour par la banque des titres de paiement pour impayé) d'une somme due par le Client entraînera la suspension immédiate des prestations, en attendant la régularisation de la situation. Cette suspension ne peut constituer une cause de responsabilité pour Maggic-Solutions (Christophe Maggi). Maggic-Solutions (Christophe Maggi) se réserve le droit de rendre le site – objet de la présente convention- inaccessible.
- 9.4 L'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mis en demeure ou l'introduction d'une procédure judiciaire entraînera l'exigibilité de plein droit d'une majoration de 15% du principal TTC restant dû, sans préjudice de la poursuite, suspension ou résiliation du contrat.
- 9.5 Dans le cas où le retard de paiement excéderait deux mois, Maggic-Solutions (Christophe Maggi) se réserve le droit d'interrompre son engagement, et d'engager des poursuites judiciaires.
- 9.6 Le Client ne pourra demander une indemnité à Maggic-Solutions (Christophe Maggi) du fait de la suspension de ses services suite à un incident de paiement.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ

- 10.1 Tout retard, suspension ou annulation d'une commande du fait, notamment de défaillances techniques inhérentes au fonctionnement du réseau Internet, extérieures à Maggic-Solutions (Christophe Maggi) et indépendantes de sa volonté, ne peut motiver un refus de paiement, même partiel, de la part du Client, ni ouvrir droit à une nouvelle prestation aux frais de Maggic-Solutions (Christophe Maggi) et/ou à une indemnisation de la part de Maggic-Solutions (Christophe Maggi) à l'attention du Client.

- 10.2 Tout retard, suspension ou annulation d'une commande du fait, notamment de défaillances techniques inhérentes au fonctionnement des serveurs de l'Hébergeur, extérieures à Maggic-Solutions (Christophe Maggi) et indépendantes de sa volonté, ne peut motiver un refus de paiement, même partiel, de la part du Client, ni ouvrir droit à une nouvelle prestation au frais de Maggic-Solutions (Christophe Maggi) et/ou à une indemnisation de la part de Maggic-Solutions (Christophe Maggi) à l'attention du Client.
- 10.3 Tout retard, suspension ou annulation dans une commande ne pourra, éventuellement ouvrir droit qu'au seul remboursement ou au non-recouvrement, total ou partiel, du prix de la prestation.
- 10.4 Maggic-Solutions (Christophe Maggi) ne garantit en aucune manière la fréquentation de(s) site(s) réalisé(s).

ARTICLE 11 - LOI APPLICABLE – PROTECTION DES DONNÉES

- 11.1 Les informations qui vous concernent sont destinées à Maggic-Solutions (Christophe Maggi) et sont destinées à un usage interne uniquement. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression pour toute information le concernant.

ARTICLE 12 – LOI APPLICABLE, ATTRIBUTION DE JURIDICTION

- 12.1 En cas de litige, les tribunaux de Liège sont seuls compétents. La loi belge est seule applicable.

ARTICLE 13 - RÉCLAMATIONS

- 13.1 Toute réclamation de quelque ordre que ce soit, pour être valable, devra parvenir au siège de Maggic-Solutions (Christophe Maggi) par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours qui suivent la réception des factures. Passé ce délai, les travaux et leurs conditions d'exécution ou de règlement sont considérés comme définitivement acceptés.

ARTICLE 14 - DIVERS

- 14.1 Le Client s'engage à informer par écrit à Maggic-Solutions (Christophe Maggi) de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, changement de coordonnées bancaires). Maggic-Solutions (Christophe Maggi) ne saurait être tenue pour responsable des dommages que pourrait subir le Client et/ou les tiers dans l'hypothèse où le client aurait omis de notifier à Maggic-Solutions (Christophe Maggi) une quelconque modification.